



Saint-Michel-En-Grève

Lokmikael-An-Traezh

SEPTEMBRE 2025

Présents : François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean Max MARTIN, Brigitte LAURIN, Gilles LE BIHAN, Aude RUVOEN

Procurations : Jean Marie LUCAS (Procuration à Jean Max MARTIN)

Absents : Pélagie GELARD, Myrlande MARZIN

Secrétaire de séance : Aude RUVOEN

1/ Adoption des procès-verbaux de la séance du 30 Juin 2025

Sans observation les procès-verbaux des séances du 30 Juin 2025 est adopté.

2/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

Le maire présente un powerpoint synthétisant les différents éléments du PLUIH qui concerne l'ensemble des 57 communes de la communauté d'agglomération. Il précise que l'élaboration du plan a fait l'objet de nombreux échanges avec les communes. Le PLUIH a été validé par le conseil communautaire et est soumis à l'avis aux conseils municipaux des communes.

S'agissant la commune, les réunions organisées avec les services de LTC ont permis d'identifier les parcelles bénéficiant d'un classement en zone à urbaniser (arrière de l'école, rue du dossen et rue de Keropartz) sur une surface de 1 hectare (loi ZAN). Il n'a pas été possible de rendre urbanisable l'intégralité des terrains que la commune avait identifiés pour réaliser un programme de construction de logements.

Par ailleurs, des erreurs de classement de zonage ont été reconnus par LTC.

Sur cette base, la commune doit donner un avis :

1. Soit favorable avec éventuellement des réserves
2. Soit prendre acte
3. Soit un avis défavorable.

Un avis défavorable d'une commune rend nécessaire une nouvelle décision du conseil communautaire et reporte en 2026 la validation du PLUIH.

Le maire propose de donner un avis favorable avec les réserves sur les erreurs de zonage.

Le maire propose également de demander le déclassement du domaine maritime pour la partie des espaces compris par le pignon de l'hôtel de la plage, le parking, les cabines de plage, la paillote et les installations de sport nautiques.

Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable assorti de réserves :

Pour : 6

Pour un avis prenant acte : 1

3/ Avenant à la convention de police rurale

Le maire expose que la police pluri-communale de la Lieue de Grève a été créée par la commune de Plestin les Grèves en Janvier 2024 et mutualisée avec les communes de Tredrez-Locquémeau, Saint Michel en Grève, Ploumilliau et Tréduder dans le but de répondre aux besoins de sécurité et de tranquillité publique.

Lors du dernier comité de pilotage en date du 18 juin 2025, les demandes d'intégration des communes de Tremel et Lanvellec (Plufur en attente de validation) ont été acceptées à l'unanimité à compter du 01 Juillet 2025.

L'avenant a pour but de modifier l'article 1 de la convention pour modifier le territoire d'intervention et l'article 8 qui concerne les modalités financières.

S'agissant de la commune, le cout annuel s'établit à 9691,44 € à compter du 01 Juillet 2025 (contre 14000 €)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'avenant à la convention de police rurale.

4/ SDE : Révision statutaire

Le maire tente d'exposer au conseil une demande de validation de la révision statutaire du SDE au moyen d'une note présentée par le syndicat.

Néanmoins, la complexité du sujet et la note rendent difficile la compréhension de la demande.

Le maire propose de contacter le SDE pour obtenir des éclaircissements sur le sujet.

Le conseil municipal demande une note plus compréhensible sur les évolutions des statuts avant de se prononcer.

5/ Décision modificative n°2 au budget primitif 2025

Le maire indique que le conseil municipal doit se prononcer sur une modification budgétaire afin de pouvoir mandater une somme de 2799 € correspondant à l'étude de l'aménagement de la rue de l'église.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.

6/ Convention pour le projet signalétique entrée de plage

Christophe ROPARTZ indique que LTC souhaite harmoniser la signalétique des entrées de plage pour l'ensemble des communes du littoral afin que le message soit commun. La participation finale de la commune est de l'ordre de 800,00€

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

7/ Questions diverses

- Signalement de péril au 1 route d'Arvor

Une réunion est prévue le 11 Septembre en mairie avec le cabinet URBANIS et LTC.

- Information sur les travaux d'aménagement du bourg

Les travaux commencent le 22 Septembre pour trois mois

- Jugement correctionnel HOCCRY

La commune va demander aux service de l'Etat de procéder au paiement des astreintes indiquées dans le jugement correctionnel.

Le Maire lève la séance du conseil municipal à 22 H